

Toupland, Gendron et Leberton qui déclarent  
accepter



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne  
demandant plus la parole, la séance est levée à  
deux heures.

Et ont signé les membres présents

*(Handwritten signatures)*  
 Joubert  
 Leberton  
 Gendron  
 Toupland  
 Leulier  
 Audouin  
 Moriceau  
 Jahan  
 Laieck  
 Billion

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 30 Août 1944 à 15 heures,  
au lieu ordinaire de ses séances.

### ~ Ordre du jour ~

- 1<sup>o</sup> Examen de la situation créée au Conseil Municipal  
à la suite de la libération de la Commune
- 2<sup>o</sup> Communication d'une lettre du Sigt - Division à prendre  
Reçu: le 30 Août 1944

Le Maire,

*(Handwritten signature of the Mayor)*

## Séance du 30 Août 1944

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 30 Août 1944 à 10  
heures, sous la présidence de M. Le Lamer, Maire.

Étaient présents: MM<sup>rs</sup> Le Lamer, Audouin, Charbonnier,  
Gendron, Jahan, Joubert, Laieck, Moriceau, Pirel, Toupland,  
Truy

Présomés de guerre: M<sup>r</sup> Billion



Absents et excusés : M<sup>rs</sup> : Cormerais, Gratton, Guyot, Jeneau, Quirion.  
 M<sup>r</sup> Gendron, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.  
 Le procès verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

## Liberation de la Commune

En ouvrant la séance, le Maire est heureux d'annoncer officiellement au Conseil Municipal que la Commune de Rezé est enfin libérée de l'occupation allemande, depuis hier matin 29.

Le drapeau tricolore a été arboré à la Mairie à 10 heures, en présence du Maire, des Adjointes, de plusieurs membres du Conseil Municipal, du Capitaine de Gendarmerie Pison, accompagné de la Brigade de Gendarmerie de Font-Rousseau, et de nombreux habitants qui s'étaient groupés sur la Place de la Mairie.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite des possibilités de communication avec Nantes, il a adressé à M. le Préfet de la Loire-Inférieure une lettre le mettant au courant de la libération de la Commune, et le priant de bien vouloir lui faire connaître le plus tôt possible la situation réservée au Conseil Municipal à la suite des nouveaux événements. Il donne lecture au Conseil Municipal de la réponse immédiate qu'il a reçue de M. le Préfet, de laquelle il résulte que les lois du Gouvernement provisoire de la République prévoient le rétablissement des anciens Conseillers Municipaux qui étaient en fonctions en Juin 1940, et qui n'ont pas démissionnés. Toutefois, cette remise en fonctions ne peut émaner que d'un arrêté Préfectoral, après avis du Comité Départemental de libération.

En conséquence, il prie le Conseil Municipal de rester en fonctions jusqu'à ce que le dit arrêté ait été produit, et compte sur le Maire pour continuer à assurer, dans les conditions les plus satisfaisantes possibles, le ravitaillement de la population.

Après cette communication, le Maire adresse au Conseil Municipal ses remerciements les plus sincères pour l'aide efficace et le dévouement que n'ont jamais cessés de montrer tous les Conseillers dans l'exercice de leurs fonctions, en évitant toute tractation ou compromission avec les autorités occupantes, particulièrement en ce qui concerne les exigences des réquisitions.

Il indique au Conseil Municipal qu'en présence d'une telle situation, il y avait lieu, pour le Conseil Municipal,



d'envisager l'adoption d'une attitude de dignité, par exemple en adressant à M. le Préfet la démission collective du Conseil Municipal puisqu'au même titre ses fonctions doivent cesser à la suite de l'arrestation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal se rangeant à la proposition du Maire, lui demande de transmettre à M. le Préfet la démission collective du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

Et ont signé les membres présents.

A. Le Barreyer  
Maire  
J. Pouffier  
J. Guin  
A. Lambert  
J. Jany

### Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le seize septembre mil neufcent quarante-quatre, à quinze heures.

Ordre du jour.

- 1 Reinstallation du Conseil Municipal
- 2 Election des adjoints
- 3 Nomination des Commissions.

Rezé, le 13 septembre 1944

Le Maire

J. Tignais

### Séance du 16 septembre 1944

Le seize septembre mil neufcent quarante-quatre, le quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Rezé, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Tignais, maire.

Étaient présents: M. M. Tignais, Gar-Marilliet, Cougeron, Guérin, Courpin, Lorin, Marcheteau, Ordronneau, Lafont,